

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BELLEC Aurélie, Mme BOUCICAUD Marie-Laure, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, M. DOLO Jean-Noël, M. FRANCOIS Patrice, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUILLEMET Jacques, M. GUIGUENO Fabrice, Mme HUMEAU Pauline, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, Mme LE GOFF Delphine, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, Mme LEVINÉ Christelle, M. ONNO Jean-Marc, Mme ROBIC Fabienne, M. SAMY Hugues

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés :

M. LE BOT Jean-Pierre

Absents :

M. KERVARREC Stéphane

M. JEGOUREL Jean-Pierre

Mme RIO Sophie

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents	23
nombre d'absents	4
nombre de votants	23
procurations	0
Quorum	14

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne M. GUIGUENO Fabrice en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2021, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 5 février 2021.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

1- Renouvellement de la convention SATESE pour les années 2021 à 2023

Mme LE NEDIC informe que le Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) du département du Morbihan assure le suivi technique des installations d'assainissement collectif sur la commune d'Evellys.

Des conventions d'appui technique ont été signées en 2018. Elles arrivaient à échéance le 31 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce partenariat dans les mêmes conditions techniques et financières. Dans ce cadre, un projet de convention au nom d'Evellys, d'une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2023, est présenté aux conseillers municipaux.

Cette nouvelle convention comprend les 3 systèmes d'assainissement collectif du territoire d'Evellys, pour un coût de 700 € annuel.

19H17 : Arrivée de M. LE CLAINCHE Laurent

Le Conseil Municipal après délibération :

- Valide le renouvellement de la convention avec la SATESE pour une durée de 3 ans (2021 à 2023).
- Autorise le Maire à signer cette convention.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2- Régularisation vente d'une parcelle communale à M et Mme ALLIO

19H19 : Arrivée de Mme LE GOFF Delphine

Monsieur le Maire expose qu'en 2011-2012 la cession de la parcelle communale attenante au terrain de M et Mme ALLIO (parcelle AA0506) situé 18 rue des Bruyères à Naizin-56500 EVELYS, avait été évoqué mais n'avait pas été finalisée.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Valide la vente de la parcelle mitoyenne à la AA0506, d'une superficie de 582 m² à 5 €/m²
- Autorise le Maire à signer tous documents en lien avec cette vente.

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3- Demande de subvention pour l'espace périscolaire de Naizin

M. CORRIGNAN expose la genèse du projet de construction de l'espace périscolaire.

M. CADORET annonce que le coût prévisionnel, du projet de construction d'un accueil de loisirs à Naizin, s'élève à 980 000 € HT soit 1 176 000 € TTC. Il est éligible à une subvention du Conseil Départemental au titre du PST, de l'État au titre de la DETR, du Conseil Régional et de la CAF.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 176 000,00 €	35,00%	411 600,00 €
CONSEIL REGIONAL	1 176 000,00 €	10,00%	117 600,00 €
DETR	450 000,00 €	47,00%	211 500,00 €
CAF	1 176 000,00 €	4,25%	50 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		67,24%	790 700,00 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT		32,76%	385 300,00 €
TOTAL HT			1 176 000,00 €
TVA			235 200,00 €
TOTAL TTC			1 411 200,00 €

Mme BOUCICAUD s'interroge sur les taux appliqués, M. CORRIGNAN expose les modalités de fixation des taux par les organismes et le seuil des montants subventionnables qu'il n'est pas possible de dépasser.

À ce jour les projets peuvent être financés à hauteur de 30-32 % alors qu'auparavant 55% pouvait être espérés.

Mme HUMEAU demande si le marché des travaux est clôturé.

Le Maire et M. CADORET répondent que non, le marché n'est toujours pas lancé. Les subventions sont à solliciter avant le lancement des appels d'offres.

M. ONNO s'interroge sur les financements avec les CEE. Il est indiqué que les dossiers sont en cours d'élaboration pour les deux bâtiments scolaires.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PST de l'État au titre de la DETR, du Conseil Régional et de la CAF.

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4- Demande de subvention – Mobilier et matériel informatique des médiathèques

M. GUILLEMET expose que les médiathèques ont besoin d'un renouvellement en mobilier et matériel informatique comme suit :

- Médiathèque de Naizin : 2 ordinateurs fixes et 1 ordinateur portable
- Médiathèque de Remungol : 2 ordinateurs fixes et renouvellement de mobilier.

Le coût total de cette opération est de 9 454.88 € HT soit 11 345.86 €. Elle est éligible à une subvention de la DRAC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses HT	subventions	Autofinancement
Mobilier	3 046.54 €	1 218.61€ (40%)	1 827.93 €
Matériel informatique	6 408.34 €	2 883.75 € (45%)	3 524.59 €
TOTAL	9 454.88 €	4 102.36€ (43.39%)	5 352.52 € (56.61%)

Le Conseil Municipal après délibération :

- Arrête le projet énoncé ci-dessus
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite une subvention auprès de la DRAC

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Questions diverses

❖ Autres questions diverses

- ❖ Conseil municipal des jeunes : Une nouvelle date sera arrêtée.
- ❖ Numérotation des habitations : La poste vient de nous communiquer un devis pour la fourniture des plaques. Cependant il reste un travail sur la numérotation des habitations en homonymies.
- ❖ Micro :
Le Maire fait part au conseil municipal que les micros prêtés par CMC sont défectueux, il propose donc que la commune en achète.
Un budget de 8000 € est évoqué, le conseil municipal ne s'oppose pas à cet achat.

Compte rendu

- ❖ Bâtiments
 - Des devis sont en cours : Ravalement de divers bâtiments
 - Marché de producteur : Initialement organisé par une association, un marché mensuel des producteurs va être désormais géré par la municipalité (40 producteurs estimés à ce jour).
 - Mairie d'Evellys : deux architectes ont été rencontrés pour la réfection des locaux.
- ❖ Centre Morbihan Communauté :
Le Maire souhaite évoquer la situation à CMC et notamment le conflit entre les élus qui risque d'entraîner la scission du territoire communautaire.

Il expose la genèse des désaccords depuis 2016. Et notamment le nouveau texte de loi qui permet les « séparations » sans l'accord du Préfet.

Un échange à lieu sur la situation actuelle et les propos tenus par certains élus communautaires.

Dates

Bureau municipal : [Lundi 1^{er} mars 2021 à 18h30 à Naizin](#)
Conseil municipal : [Vendredi 26 février à Naizin à 19h00](#)

Commissions :

17-févr	14h30	Moustoir Remungol	Réunion de chantier travaux de réseaux MR
24-févr	18h30	Moustoir Remungol	Environnement
24-févr	18h30	Naizin	Bâtiments
27-févr	10h00	Remungol	Voirie
12-mars	10h	Naizin	Urbanisme

Fin à : 21h35